

DEUXIÈME PARTIE

L'arbre et la haie dans les paysages bas-normands

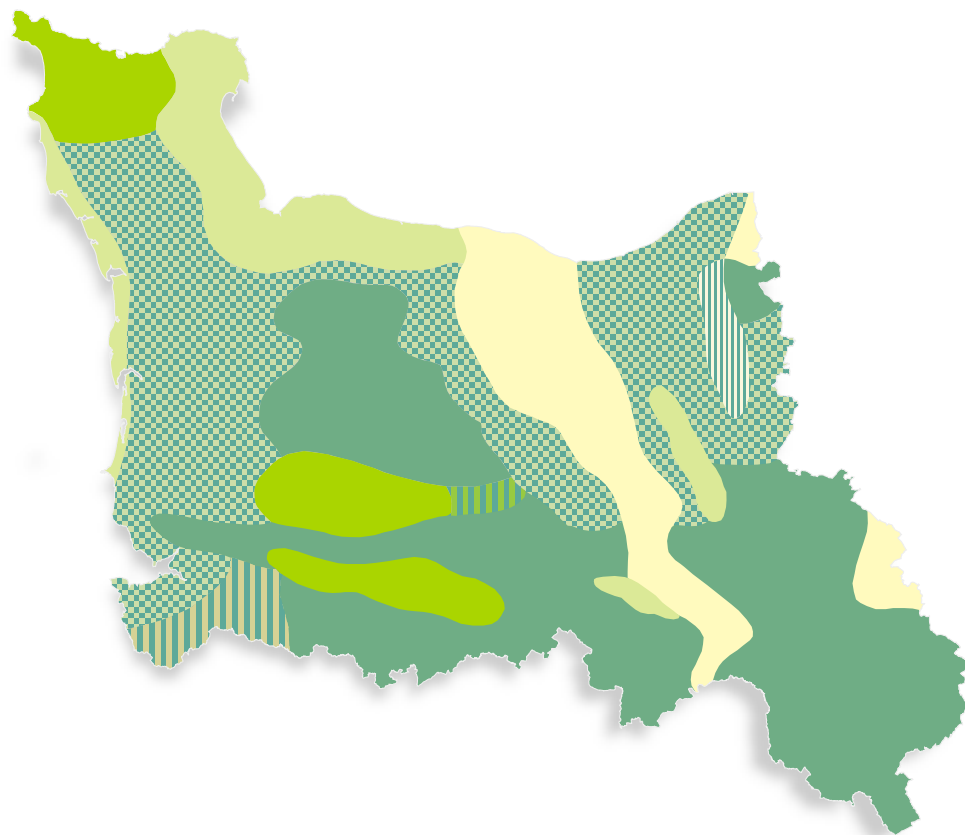
L'arbre joue un rôle fondamental dans les paysages bas-normands. Rares sont ceux qui en sont dépourvus en dehors des bordures littorales fouettées par les vents violents (presqu'île de la Hague, rebords des falaises du Bessin) ou suivies par des cordons dunaires aux sables instables et des prés-marais inondés l'hiver (isthme du Cotentin, vallées de l'Aure et de la Dives) quand des peupleraies ne les ont pas envahis. Même les campagnes dites découvertes, telles les plaines de Caen, Falaise, Trun, Argentan et surtout Alençon, ne le sont jamais sur de grandes distances. Bosquets, enclos isolés ou périphériques des villages, lignes d'arbres des vallons dressent partout leurs silhouettes verticales. En dehors des masses forestières et des vergers, l'arbre contribue à l'aspect du paysage par les haies, leur aspect et leur réseau.

La composition des haies

Leur composition reflète à la fois les conditions bio-climatiques et leurs fonctions agricoles. La haie est une construction paysanne mais le choix volontaire des arbres plantés n'a jamais pu éliminer les contraintes des conditions naturelles. Leur composition botanique est donc un compromis entre les composantes des formations naturelles et les fonctions recherchées. Ainsi, avant la graphiose (apparue en 1976), l'orme dominait dans les régions littorales (côte occidentale de la Manche, bas-Val de Saire, Plain, Bessin), et accompagnait le chêne pédonculé dans la Manche centrale, l'Avranchin occidental, les bordures des plaines centrales et le Pays d'Auge. Depuis, le frêne tend spontanément à le remplacer. Le hêtre l'emporte dans les régions les plus pluvieuses : haut-Val de Saire, Hague, hauteurs de la forêt de Saint-Sever au massif d'Athis et du Mortainais à Carrouges. Le châtaignier jalonne l'Avranchin méridional granitique. Partout ailleurs règne le chêne pédonculé (fig.1).

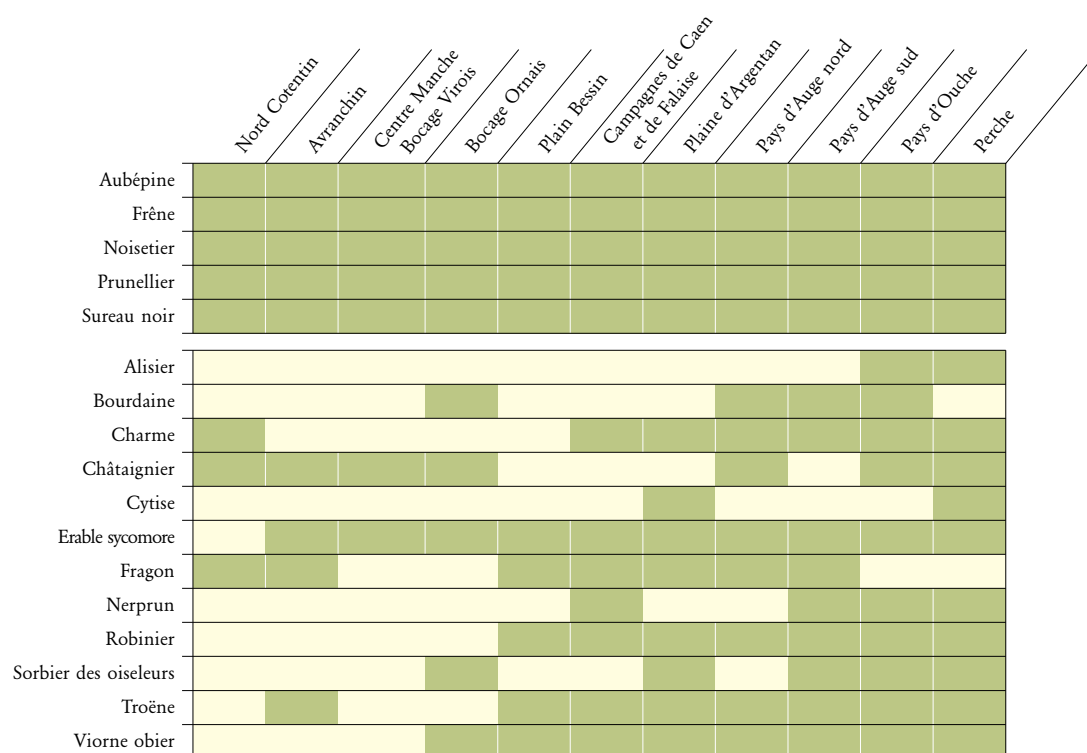
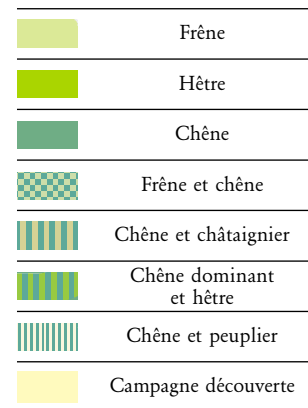
En dessous de cette haute strate, les arbustes sont souvent d'espèces plus variées. Le noisetier, l'aubépine et le prunellier y occupent en général une place prépondérante. Mais le sureau s'y mêle fréquemment, les érables un peu moins. Sur les sols acidifiés, le genêt, l'ajonc, la fougère, le châtaignier les rejoignent. Dans l'Avranchin, le merisier les éclaire au printemps de ses fleurs blanches (fig.2).

La strate herbacée ne joue qu'un rôle de diversité des espèces végétales mais sa floraison pare les talus des couleurs chatoyantes des marguerites, des stellaires, des pâquerettes, des primevères, etc.



Ci-contre :

Fig. 1 - Carte des principales espèces végétales de la haute strate des haies.



Ci-contre :

Fig. 2 - Présence des principales essences de la basse strate arbustive des haies

Fig 3 - Types de haies.

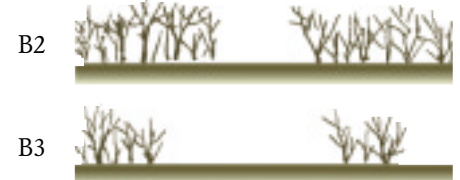
Typologie de base

Évolutions

La haie basse (plantis) (A1), éventuellement plessée (A1')



La haie arbustive



La haie d'arbres élagués et d'arbustes



La haie d'arbres émondés et d'arbustes



La haie de têtards et d'arbustes



La haie basse avec têtards



La haie d'arbres (émondés, ou élagués, ou têtards)



Muret de pierres



Les types de haies selon leurs fonctions

Selon leur silhouette, les haies s'inscrivent plus ou moins vigoureusement dans les paysages (fig.3). La plus modeste est la haie basse, dite "haie de pied" ou "haie debout", haute d'environ 4 pieds (1,30 mètre), sans talus au-dessous, composée essentiellement d'aubépines et secondairement de charmes, noisetiers, prunelliers (épines noires), troènes, buis, lauriers. Taillée tous les ans, elle forme des lignes minces mais nettes. Elle est désignée par des noms variés : "haie d'épines" en Pays d'Auge, Plaine de Caen, Plain, Val de Saire, "planté" dans le Perche et le Pays d'Ouche, "plantin" dans le Bessin, le Bocage ornais, "haie debout" dans le Cotentin, "palis" dans les marais de Carentan, "lisse" dans l'Avranchin. On peut en rapprocher les "haies pliées, plessées, piessées, plionnées", faites de noisetiers courbés horizontalement et entrecroisés avec les brins verticaux, qu'on trouve ou trouvait dans le centre et l'est de l'Orne, le Pays d'Auge et le haut-Val de Saire. Le même rôle paysager est réalisé par les haies artificielles augeronnes (double rangée de jalons garnis de ronces, serrée par de longues perches horizontales à l'aide d'une "machine à serrer les plantes") ou les "haies cordées" du Nord-Avranchin faites de branches de saules et noisetiers pour quelques années.

Les autres haies qui comprennent presque toujours des arbres au-dessus d'une basse strate d'arbrisseaux et de rejets étaient désignées comme "haie" ou "haie de haut jet" (Perche) ; sauf dans certaines régions où sont utilisés les termes de "fossé" (bassin de Vire, Saint Lois, Coutançais, Avranchin), "sillie" (bassin de Vire), "plante" (Pays d'Ouche). Quand elles ne couronnent pas un talus de terre, elles sont dites "haies de pied" ou "haies debout".

Les arbres de ces haies pouvaient être soit élagués quand on supprimait périodiquement des branches pour alléger leur ramure, soit émondés quand on coupait toutes les branches latérales jusqu'à la dernière fourche, soit traités en têtards si on limitait à quelques mètres la hauteur du tronc surmonté d'une touffe de branches. Les arbrisseaux étaient recépés sur souche tous les 6 à 9 ans. Selon les combinaisons, sept types de haies sont distinguables.

- . A1 - la haie basse (plantis), éventuellement plessée
- . B1 - la haie arbustive
- . C1 - la haie d'arbres élagués et d'arbustes
- . D1 - la haie d'arbres émondés et d'arbustes
- . E1 - la haie de têtards et d'arbustes
- . F1 - la haie basse avec têtards
- . G1 - la haie d'arbres (émondés, élagués ou têtards).

Certains de ces types avaient une répartition géographique. Ainsi la haie de têtards avec ou sans arbustes se rencontre essentiellement dans l'Avranchin Sud-ouest entre la baie du Mont-Saint-Michel et la frontière bretonne. La haie basse d'épines avec têtards de frênes, saules ou chênes, les "plantons", est augeronne. La haie plessée a existé dans le Perche autour de Bellême et est toujours très présente dans le quart nord-est du Cotentin. Dans le Pays d'Auge, "l'affichage" ou "liage" des haies de pied était une pratique assez comparable. La haie d'émonde était caractéristique du Bessin et du Plain.

On peut signaler aussi l'existence de doubles-haies qui consistent sur un large talus en deux rangées d'arbres ou de haies encadrant un passage utilisable par des piétons ou des cavaliers. On en rencontre çà et là dans le Bessin, le Plain, le Coutançais septentrional et le Cotentin, parfois en bordure de routes et surtout comme promenades de châteaux. Symboles de prestige social, certaines ont encore été aménagées à la fin du XIX^e siècle.

Dans le Plain, se rencontre aussi la "haie à loup" : double talus surmonté de haies de part et d'autre d'un fossé - limite de propriété.

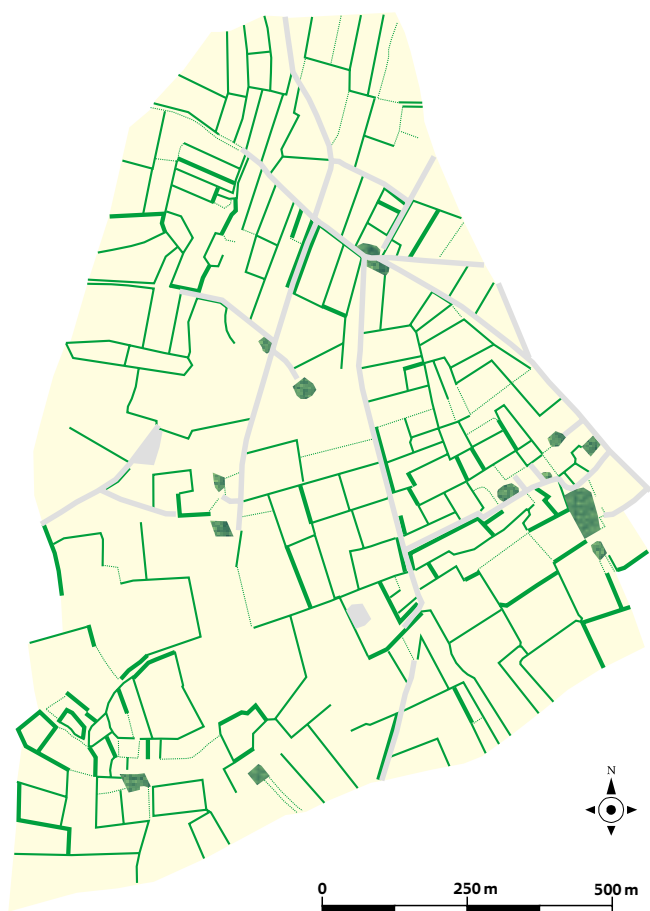
Exceptionnellement, la haie peut être remplacée par des murets de pierres sèches, hauts d'un mètre trente à un mètre cinquante comme à l'extrémité de la Hague sur la basse plate-forme littorale ou sur certains plateaux de la Suisse normande.

La haie peut avoir de nombreuses fonctions : affirmation de la propriété, source de bois de chauffage et de bois d'œuvre en régions déboisées, complément fourrager grâce à certains arbres (orme, frêne) et l'ajonc, appoint de fruits (pommes, poires, merises, mûres), protection des cultures, garde des animaux, protection contre le vent ou l'érosion du sol, obstacle au ruissellement superficiel, refuge pour la faune et la flore. Certaines fonctions commandent son mode de traitement : le bois d'œuvre exige des arbres de haut jet, le bois de feu l'élagage ou l'émondage périodique. Seules, les haies plessées aux rameaux entrecroisés ou les haies plantées sur de hauts talus de terre sont de réels obstacles aux divagations du bétail. D'autres fonctions entraînent un choix particulier des espèces (arbres fourragers ou fruitiers) qui dépend aussi des conditions naturelles (châtaigniers en pays granitique, hêtres des régions aux pluies les plus abondantes). Certaines espèces ont aussi une valeur symbolique (aubépine, coudrier, etc).

Toutes ces données façonnent des silhouettes de haies qui sont une des composantes principales des paysages. Encore faut-il bien rappeler que cet élément est un élément changeant au fil des saisons, pour les végétaux à feuilles caduques et au long du cycle pluriannuel de son traitement (5 à 9 ans). La même haie de basse strate sera successivement rase après le recépage puis elle s'élèvera et se renforcera ; la haie de grands arbres de transparente après l'élagage deviendra touffue en fin de cycle, etc. Ainsi, couleurs, consistance, forme, hauteur de la haie juxtaposent sans cesse des silhouettes identiques dans leur structure et différentes dans leur aspect, soulignant le caractère vivant de ce trait du paysage.






La haie change aussi d'aspect avec l'évolution des pratiques de son entretien (fig. 4 et 5). Traditionnellement, l'agriculteur remontait régulièrement la terre sur le talus, le nettoyait des ronces, puis en cycle régulier, recépait les arbustes, élaguait les arbres de leurs basses branches ou les émondait jusqu'à la plus haute fourche, plantait ou sélectionnait des baliveaux pour assurer le renouvellement de la haute strate.

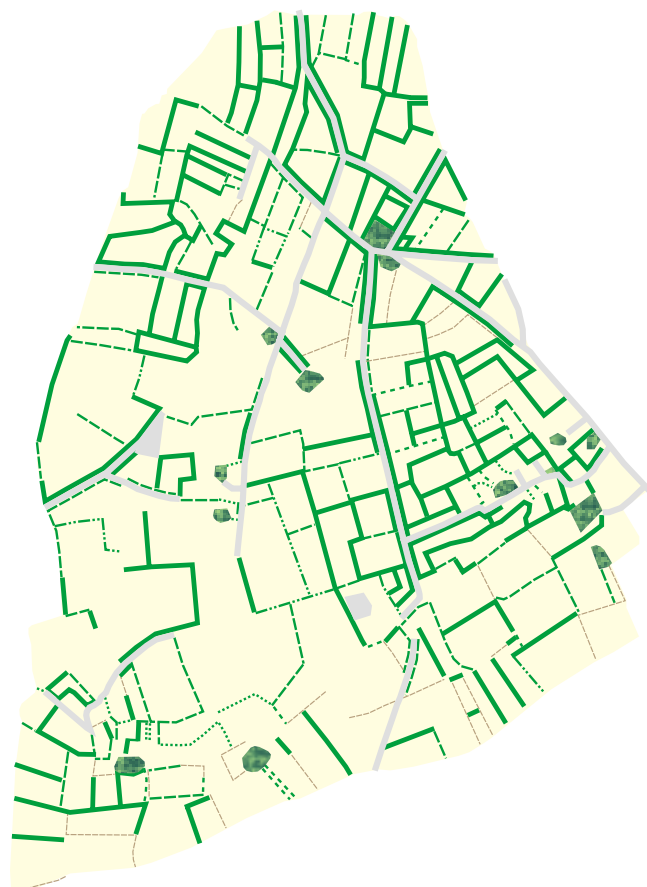
L'aspect de la haie dépend, et surtout dépendait, des clauses des baux ruraux qui précisent la propriété, l'usage de ses éléments et règlent le cycle de son entretien. La taille des arbres était liée à la répartition du tronc et des branches entre propriétaire et fermier. La fréquence des recépages dépendait souvent de la distance de la limite de la propriété, plus fréquente (6 ans) quand la haie n'était qu'à un ou deux pieds, plus espacée (9 ans) quand elle était plus éloignée. Le maintien et la densité des baliveaux étaient précisés.



Ci-contre :









Fig. 4 - Diversité locale des haies.
Notre-Dame de Cenilly (Manche).
Carte de la haute strate (1978)

	Plus de 8 arbres pour 100 mètres
	1 à 3 arbres pour 100 mètres
	Absence de moyenne et haute strates
	Bois
	Maisons



Ci-contre :

Fig. 5 - Diversité locale des haies.
Notre-Dame-de-Cenilly (Manche).
Carte de la basse strate (1978).

	Bois
	Maisons
	Taillis dense
	Taillis troué
	Taillis discontinu
	Haie en taille basse
	Haie sans basse strate
	Talus

La haie basse

Ci-contre :

Fig. 6 - Haies basses (A1) en bordure de route et haies d'arbres élagués et d'arbustes (C1) à Crouttes.

A1



C1



Ci-contre :

Fig. 7 - Haies plessées en Val de Saire.

A1'



Ci-contre :

Fig. 8 - Haies basses (A2) et haies d'arbres émondés et d'arbustes (C2) à Saint-Manvieu-Bocage.

A2



C2



La haie arbustive



Ci-contre :
Fig. 9 - Haie arbustive (B1)
à Rouvrou.

B1



Ci-contre :
Fig. 10 - Evolution de la haie
d'émonde en haie arbustive
(B1, B2) à Deux-Jumeaux.

B2



Ci-contre :
Fig. 11 - Haies arbustives à
Neuville-au-Plain (B1, B2).

La haie d'arbres élagués et d'arbustes

Ci-contre, à gauche :

Fig. 12 - Haie d'arbres élagués et d'arbustes (C1) au Fresne-Camilly.

C1



Ci-contre, à droite :

Fig. 13 - Haie à haute strate de hêtres sur très hauts talus (plus de 4 pieds) dégradés par l'érosion à Gathemo.



Ci-contre :

Fig. 14 - Réseau de haies d'arbres et d'arbustes au Mesnil-Hermei.





Ci-contre :

Fig. 15 - Haie à haute strate de hêtres type avec renouvellement préparé en baliveaux à Gathemo.

C1



Ci-contre :

Fig. 16 - Haies d'arbres élagués et arbustes à Monthuchon.

C2



Ci-contre :

Fig. 17 - Paysage de haies C1, C3 à Picauville.

C3



La haie d'arbres émondés et d'arbustes

Ci-contre :

Fig. 18 - Haie d'arbres émondés avec basse strate (D1) à Englesqueville-la-Percée.

D1



Ci-contre :

Fig. 19 - Vers Bellefontaine-Surrain.

D3



Ci-contre :

Fig. 20 - Paysage de haies d'émondés à la Cambe, autour du Château de Jucoville.



La haie de têtards et d'arbustes



Ci-contre :
Fig. 21 - Têtards et arbustes (E1)
à Rouvrou.

E1



Ci-contre :
Fig. 22 - Haie réduite à quelques
têtards sans basse strate
à Saint-James.

E2



F3



Ci-contre :
Fig. 23 - Haie de têtards
à Argouges.

E4



La haie basse avec têtards

Ci-contre :

Fig. 24 - Plantis taillé avec têtards (F1) à Camembert.

F1



Ci-contre :

Fig. 25 - Évolution de haies basses avec têtards (F2, F3) et clôture en fil de fer à Camembert.

F2



Ci-contre :

Fig. 26 - Haies de têtards dans le sud Avranchin.



La haie d'arbres



Ci-contre :
Fig. 27 - Haies de poiriers
à La Carneille.

G1



Ci-contre :
Fig. 28 - Haies d'arbres élagués
(G1) et arbres reliques perchés
après arasement des talus
à La-Haye-Pesnel.

G2



Ci-contre :
Fig. 29 - Arbres élagués
à Saint-James.

Les murets de pierres

Ci-contre :

Fig. 30 - Murets de pierres (H)
à Auderville.



Ci-contre :

Fig. 31 - Murets
à Saint-Germain-des-Vaux.



Ci-contre :

Fig. 32 - Clôtures en talus
recouverts d'herbes et d'ajoncs
à Gatteville-Phare.



Evolution des haies en tant qu'élément paysager

La haie est susceptible de subir trois transformations : la destruction, les changements dans les modes de traitement, la création.

La destruction résulte soit d'actions individuelles, soit de travaux connexes au remembrement, soit d'aménagements du réseau routier. Elle entraîne, en général, l'arasement du talus de terre qui porte la haie. Elle laisse des tas de souches qui mettent environ dix ans à pourrir avant de disparaître.

Parfois de grands arbres, de belle venue, prometteurs d'une exploitation ultérieure d'un revenu intéressant, sont préservés et demeurent isolés, perchés sur leurs racines au milieu des nouvelles parcelles, créant des aspects éphémères de parcs anglais car après leur disparition, ils ne seront pas remplacés. Par l'enclos incomplet des parcelles et la discontinuité des haies, ces mesures altèrent profondément le réseau bocager et juxtaposent des embryons de petites plaines découvertes et des sections de bocage conservé.

Cependant, la pratique récente d'une bourse aux arbres permet d'éviter les abattages importants lors des remembrements. Ainsi à Saint-Georges-Montcoq, la plupart des arbres échangés ont été conservés et 15 % seulement des haies ont été arasées.

L'entretien des haies exigeait chaque hiver des semaines de travail justifiées par les produits qu'on en retirait : bois de feu, fagots, échalas, bois d'œuvre, litière, fourrage. En 1964, on estimait que les 120 000 kilomètres de haies de la Manche demandaient 4 à 500 000 journées de travail par an. La quasi-disparition de la main-d'œuvre agricole salariée et la perte d'intérêt pour ces fonctions au temps du gaz butane, du ciment armé et du maïs ont contribué à faire considérer ces tâches comme inutiles et dispendieuses. Deux attitudes en découlent, la négligence ou l'hostilité. La première espace les tailles et ne relève plus la terre des talus. Les plantins deviennent des haies arbustives (A2), les haies mixtes s'épaississent, les têtards prennent l'allure de grands arbres, les ronces prolifèrent, les talus s'avachissent ou deviennent transparents quand ils sont très hauts. Le trait dessiné par la haie devient plus gras et plus haut.

Cette évolution ne peut se rencontrer que dans des régions aux systèmes herbagers extensifs, telles le Pays d'Auge. L'hostilité se manifeste par la taille sévère, l'abattage de nombreux arbustes, l'emploi de désherbants sur la basse strate, la non-réservation ou plantation de baliveaux, le maintien tardif d'arbres morts. La haie prend une silhouette irrégulière, crénelée, elle se fait discontinue jusqu'à parfois ne plus compter que quelques arbres ou arbustes éloignés les uns des autres (B2, B3, C2, C3, C4). La haie mixte cède la place à la haie arbustive ou à la haie arborescente. A terme, ne subsiste plus qu'un talus nu (H).

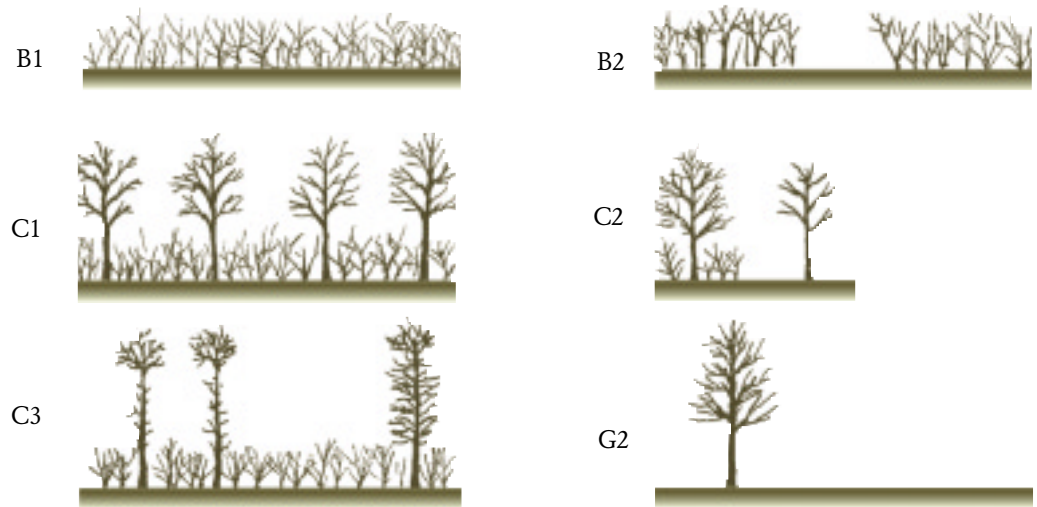
Ces comportements varient plus d'un agriculteur à l'autre que d'une région à l'autre et ils créent donc des paysages bocagers hétérogènes (fig. 33 et 34).

La replantation de nouvelles haies est un phénomène récent apparu depuis une dizaine d'années. Car peu à peu, d'autres fonctions de la haie soulignées par le discours écologiste (obstacle à l'érosion, brise-vent, ralentissement du ruissellement, abri pour la faune et la flore) ont été mieux comprises. Une certaine vague du chauffage au bois dans les résidences secondaires a ouvert une source de revenus. Les expériences de Marchésieux et celles plus



Ci-dessus :

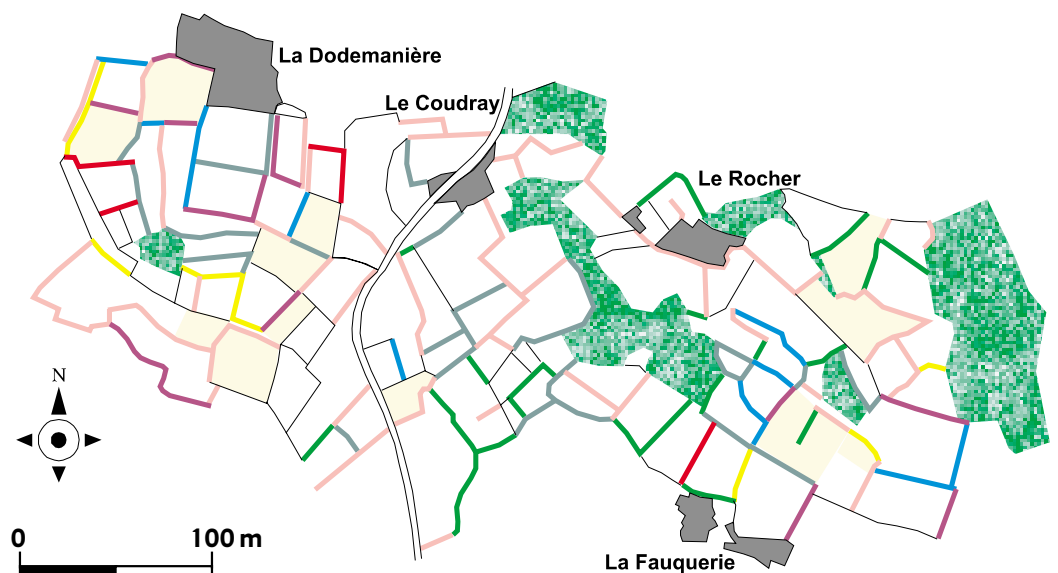
Fig. 33 - Evolution des haies à Bures-les-Monts (Calvados). Juxtaposition anarchique de haies à 2 strates (C1) bien conservées ou altérées (C2 ou C3), de haies à haute strate discontinue (G2), de haies à basse strate continue (B1) ou discontinue (B2) et de traces de talus arasés.



Ci-contre :

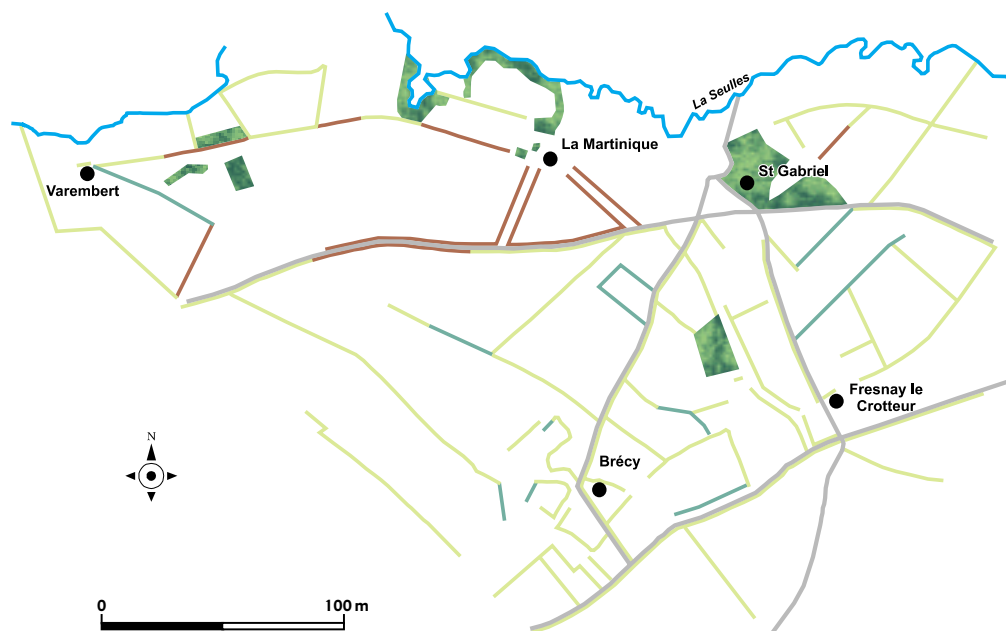
Fig. 34 - Types de haies classées selon les stades régressifs. Saint-Michel-de-Montjoie (1976).

	3 strates
	Haut-jet + taillis
	Taillis
	Haut-jet
	Baliveau + taillis
	Baliveau
	Haut-jet + baliveau
	Hameaux
	Labours
	Bois








récentes du Parc des Marais ont montré comment l'entretien normal des haies pouvait s'associer à des formes modernes d'utilisation de ce bois de haie. Enfin, devant certains changements prononcés de leur cadre de vie, des agriculteurs éprouvent une nostalgie des paysages de leur enfance, comme dans le Plain. D'un autre côté, les aides ne manquent pas, aides financières des conseils généraux (pour 700 km de haies dans le Calvados depuis 1982), aides techniques des services agricoles et des Parcs Naturels Régionaux (200 kilomètres replantés en arbres et 50 kilomètres créés dans le Parc des Marais), ni les exemples donnés par les associations (Association pour la Protection des Sites ruraux, autour de Saint-Gabriel-Brécy) ou des communes (Sainte-Marguerite-de-Carrouges, Préaux-du-Perche, Crouttes, Macé, Presles, etc.).

Ces replantations sont toujours réalisées à plat sans construction de talus et sous forme de haies mixtes deux strates superposées. Les végétaux sont souvent assez variés mais négligent les espèces régionales. Les bordures de routes et chemins sont les principales localisations avec quelques lignes transversales. Le résultat n'est pas un damier parcellaire comme le bocage ancien mais plutôt un cloisonnement en grandes mailles. Enfin un nombre non négligeable de ces plantations servent simplement à masquer des bâtiments ou à entourer des fermes (fig. 35).



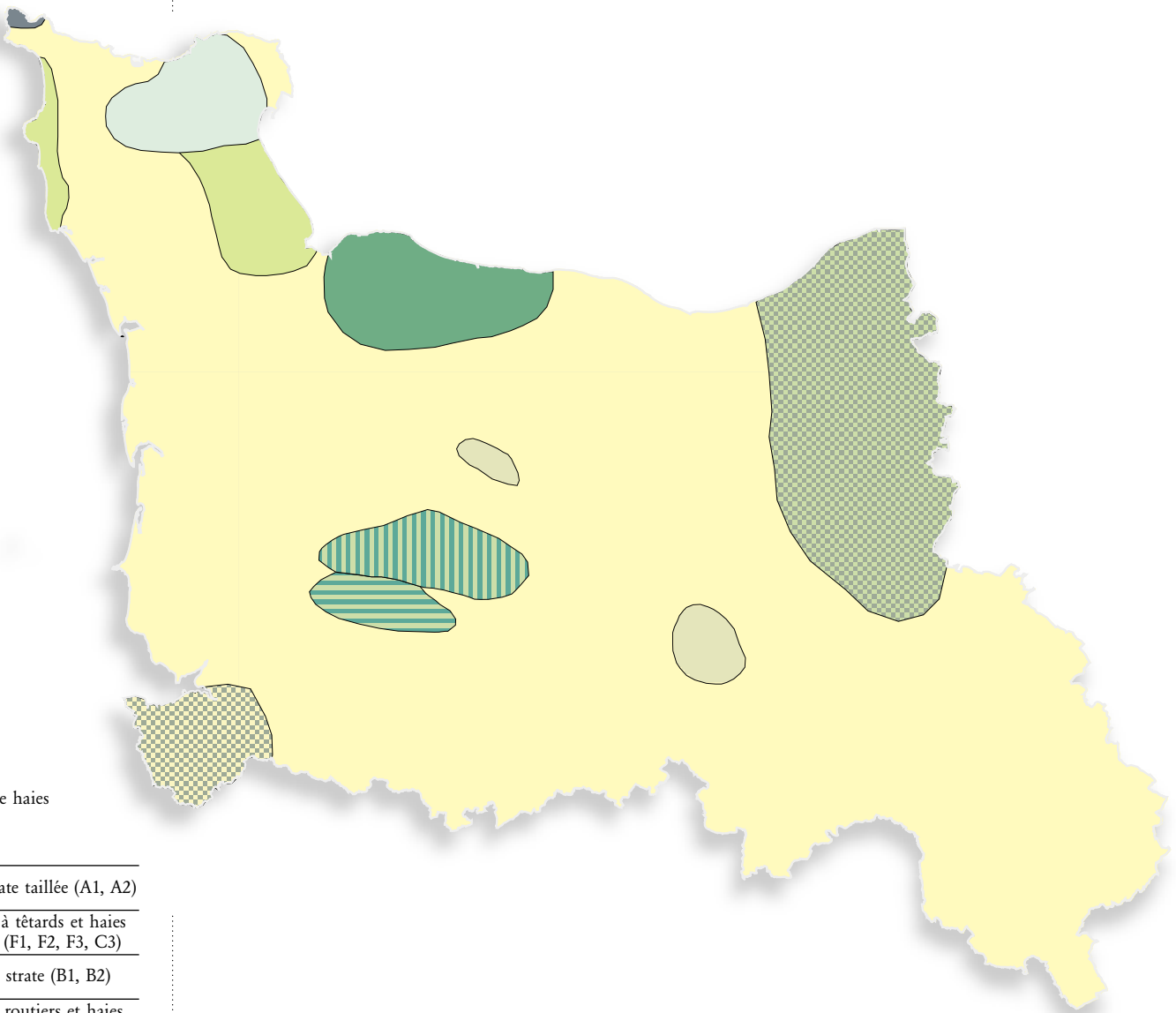
Ci-contre :

Fig. 35 - Replantation de haies à Saint-Gabriel-Brécy.










	Bois
	Haie satisfaisante en 1990
	Haie reconstituée en 1995
	Haie créée en 1995
	Chemins

Répartition géographique

Compte tenu de l'évolution générale, les types de haies les plus fréquentes sont devenues les types B1 (basse strate) ou B2 (basse strate discontinue), A2 (plantis non taillé) et C2 (haie à deux strates discontinue avec des arbres peu nombreux et des lacunes dans la basse strate). Certaines régions conservent cependant des caractères originaux (fig. 36).



Ci-contre :
Fig. 36 - Types de haies originaux.

	Basse strate taillée (A1, A2)
	Plantis à têtards et haies mixtes (F1, F2, F3, C3)
	Basse strate (B1, B2)
	Plantis routiers et haies mixtes (A1, C1)
	Haute strate émondée et basse strate (D1, D3)
	Haute strate élaguée et basse strate (C1, C2)
	Haies de têtards (E1, G1, E4)
	Haute strate élaguée et basse strate discontinue (C2, C4)
	Murets de pierres sèches

Les murets de pierres sèches n'existent qu'à l'extrémité de la Hague, d'Auderville à Omonville-la-Petite. De l'autre côté de Cherbourg, des talus de terre et de blocs de granite coiffés d'ajoncs frangent le littoral de Fermanville à Gatteville-le-Phare.

Les plantis toujours taillés annuellement (A1) ou montés faute de taille régulière (A2) dominent dans la plaine d'Argentan, là où le bocage se maintient. Ils sont fréquents dans la plaine d'Alençon à côté de haies mixtes (C1 ou E1), et dans le Pays d'Auge où ils sont associés au plantis à têtards (F1) le long des routes tandis que les haies à deux strates (C1) entourent les autres parcelles. Curieusement, un isolat de bocage en plantis se rencontre autour de Jurques (Calvados).

Grâce aux chênes et aux frênes, le Bessin possède encore de hautes haies d'émonde (D1) tandis que la disparition des ormes n'a laissé dans le Plain qu'un bocage médiocre d'arbustes (B1 et B2).

Dans le Bocage occidental, s'associent de façon très variable selon les lieux la haie arborée (C1) dominée par le chêne qu'accompagnent le frêne et l'érable, la haie de basse strate (B1) et de nombreuses formes dégradées ou discontinues. Dans le nord-est du Cotentin, les routes sont suivies de haies taillées et plessées (A1) tandis que dans les régions granitiques, le châtaignier envahit basse et haute strates. Les hautes terres qui s'étendent entre le Pays virois et le Mortainais, de Coulouvray-Boisbenâtre à Vengeons, offrent des haies de grands hêtres au-dessus de cépées de châtaigniers surmontant de très hauts talus armés de blocs de granite (C1, C2). Les types à arbres têtards avec ou le plus souvent sans basse strate (E1, G1, E4) font l'originalité de l'Avranchin occidental. Et dans le bassin de Vire, les haies très éclaircies relèvent surtout des types C2 et C4.

Enfin dans les régions très débocagées du sud-est, les haies de basse strate (B1, B2) sont les plus courantes dans le Perche, les haies de têtards de frênes, charmes et peupliers avec ou sans basse strate dans le pays d'Ouche.

Rôle paysager des haies

La haie, élément vertical, participe au paysage à la fois par les silhouettes qu'elle dresse et par le cloisonnement qu'elle y inscrit.

Selon sa composition en strates végétales et l'homogénéité de la répartition de ses éléments, la haie peut être un mur végétal continu, bas ou élevé (types A1, B1, C1, D1, F1).

Quand les arbres sont espacés ou rendus irrégulièrement disposés par le non-renouvellement de la haute strate, la haie prend une silhouette crénelée puis hérissée (types C3, D3, E3, G2).

L'écran vertical qu'elle forme se révèle tantôt opaque au regard si la basse strate le limite, tantôt transparente si son absence ouvre de larges fenêtres entre les troncs des arbres (types F1, G1, C2, G2).

Invisible en terrain plat, le réseau des haies inscrit son dessin plus ou moins dense, serré, géométrique ou irrégulier dès que les dénivellations du relief en permettent la perception. Enfin, la disposition des haies peut souligner et mettre en valeur les formes du relief ou les oblitérer.

La marque discrète des alignements d'arbres routiers récents

La plantation d'arbres le long des routes (qui fut une originalité française) commença sous Sully et se développa au XVIII^e siècle où un enseignement paysagiste fut créé pour les ingénieurs des Ponts et Chaussées et un code des silhouettes et des tailles élaboré.

Le rôle de ces alignements d'arbres peut être important car ils inscrivent dans les paysages des lignes fortes et continues mais ils ne deviennent des éléments structurants que s'ils ne sont pas concurrencés par d'autres présences arborées. Or en Basse-Normandie, l'étendue des régions bocagères limite les zones où ils peuvent exercer un rôle réel dans les paysages (1).

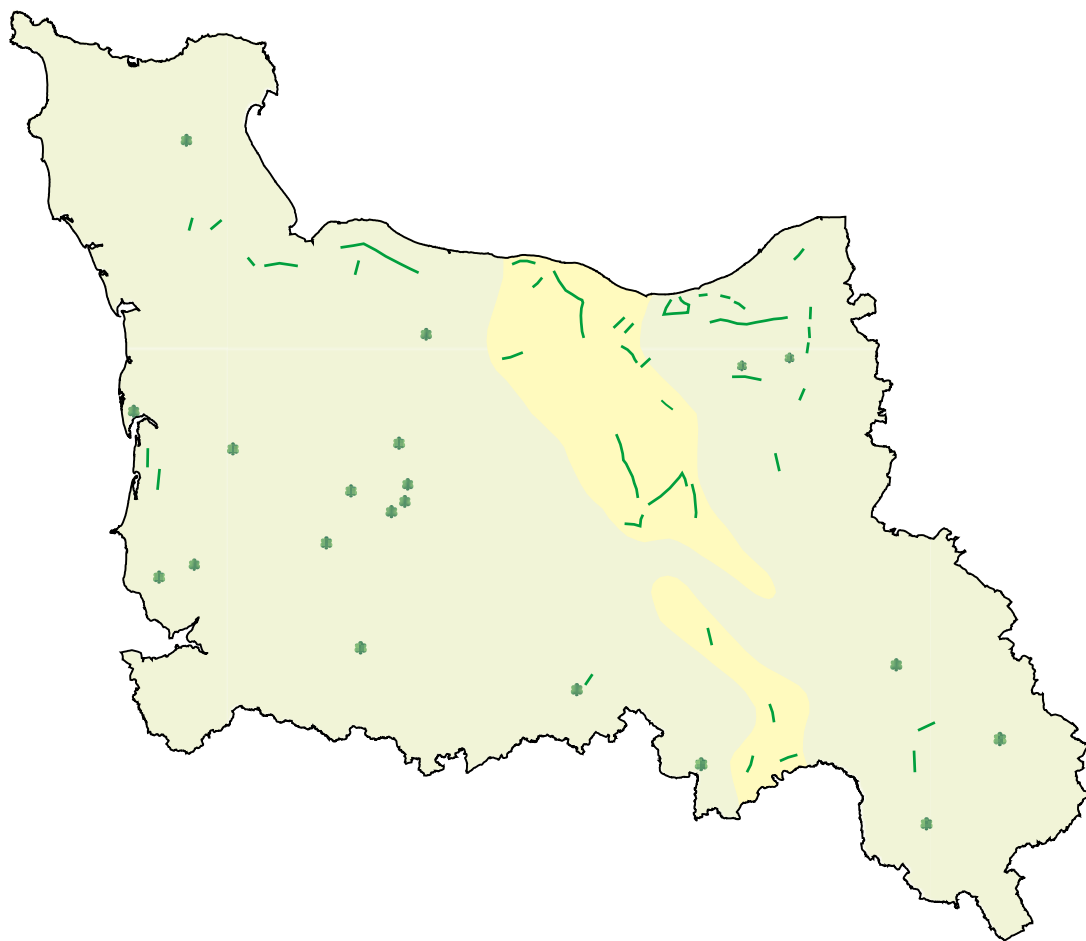
Et effectivement les campagnes découvertes, de la mer à Alençon, offrent les plus longues sections de routes suivies de plantations d'arbres continues. Néanmoins, la marque paysagère reste encore discrète car la plupart relèvent d'une œuvre commencée il y a une dizaine d'années seulement (fig.37).

Ces alignements intéressent le nord-ouest de la Plaine de Caen, avec la route de Caumont-L'Eventé, celle de Caen à Douvres dont une partie des platanes et frênes sont âgés, la nouvelle route de Mathieu à Courseulles, des secteurs entre Banville et Tierceville, Ver et Asnelles, près de Creully, Amblie, le Fresne-Camilly (platanes d'une vingtaine d'années). En dehors de ce dernier cas, il s'agit de peupliers et de frênes dont la croissance est difficile dans cette région ventée, ce qui occasionne de nombreuses lacunes dans les alignements.

Ils sont aussi présents au nord-est, le long de la route de Sannerville à Colombelles (peupliers et divers), près de Ranville, autour de Cagny (frênes) et entre Moulton et Airan (érables).



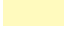
Sur la quatre voies N.158, entre Grainville-Langannerie et Falaise, des sections discontinues mais longues de 300 à 1600 mètres et assez souvent doubles, se relaient, constituées de peupliers, frênes, érables et même hêtres. Une partie de la déviation de Falaise est suivie d'une double rangée de hêtres puis de tilleuls. Sur elle se greffe l'alignement d'érables, frênes et marronniers d'une vingtaine d'années de la D.511 jusqu'à Noron-L'Abbaye. La même route est jalonnée de 15 kilomètres de doubles rangées d'érables ou de tilleuls de Falaise à Saint-Pierre-sur-Dives auxquelles il faut ajouter les plantations de la D.148 de Jort à Fourches dans lesquelles dominent les tilleuls dont une partie a déjà 25 ans. Ainsi la campagne de Falaise est-elle marquée de plusieurs traits arborés, soit nord-sud, soit est-ouest, qui renouvellent sous une autre forme les anciennes haies bordières de chemins antiques des environs de Saint-Sylvain.

Dans les plaines d'Argentan et Alençon existent plusieurs longues sections (2,8 kilomètres au sud d'Argentan, 6 kilomètres au sud de Sées) plantées de platanes d'environ 40 ans, ainsi que celle de Forges de plus de 2 kilomètres, en jeunes sycomores et platanes.



Ci-contre :

Fig. 37 - Les principaux alignements d'arbres routiers.

	Alignements d'arbres
	Plantation d'entrées de bourg
	Campagnes découvertes



Ci-contre :

Fig. 38 - Alignement de platanes au Fresne-Camilly.

Un autre effet très fort des alignements d'arbres se localise dans les paysages de marais au-dessus de la nudité desquels ils dressent des silhouettes verticales et tronçonnent la profondeur de leurs champs de vision. Ces lignes de peupliers suivent les chaussées qui traversent les marais de Carentan à Picauville, Carquebut, Marchésieux et Gourbesville. La double rangée d'aulnes du CD.113 coupe les marais de l'Aure. Dans ceux de la Dives, les alignements de peupliers jouent le même rôle entre Varaville et Cabourg ou Varaville et Périers, tandis que frênes et érables dessinent leur limite orientale le long de l'ancienne voie ferrée devenue le CD.400.

Assez naturellement, les alignements d'arbres routiers sont rares dans les pays de bocage où les voies sont déjà bordées de haies. On en trouve quelquefois près des agglomérations sur de courtes distances où ils introduisent d'autres espèces que celles des haies : platanes, marronniers, sorbiers et souvent tilleuls.

Ailleurs on ne rencontre que des sections très courtes, dispersées de manière aléatoire sur certaines routes. Cependant, leur multiplication dans quelques zones mérite d'être signalée. Ainsi autour de Bellême, dans le Perche, où des lignes de platanes se rencontrent sur les routes départementales 310, 920, 938, 955, ou dans les environs de Manerbe, en Pays d'Auge, sur les routes départementales 45 et 270, le long desquelles sur des distances d'une centaine de mètres existent des plantations discontinues d'arbres très variés (aulnes, saules, peupliers, frênes, acacias). Les alignements de la route d'Houlgate à Annebault, qui suit une langue de plateaux en cours de remise en labour avec suppression de haies, sont particulièrement intéressants d'un point de vue paysager (tilleuls, acacias, merisiers). Dans le bocage manchot, on peut signaler les plantations de platanes de la route rectiligne de Mortain à Barenton qui rappellent l'orientation dominante de l'escarpement qui les domine, l'utilisation des châtaigniers et marronniers autour de Sartilly ou des hêtres près de Notre-Dame-de-Cenilly.

Dans le Pays d'Auge, certaines plantations sur des routes de vallées prennent un rôle accru par leur caractère linéaire très différent des sylves ripicoles sinueuses des rivières proches (frênes de la déviation de Livarot, érables, acacias, saules discontinus sur la route de Lisieux à Pont-l'Evêque, mais dont le jeune âge réduit encore l'effet). Un exemple exceptionnel est la plantation de peupliers ou de platanes, sur les larges bermes déjà longées de haies de la route départementale 50 entre Notre-Dame-d'Estrées et La Boissière. Par contre, entre Honfleur et Equemauville, la route 579 conservait de vieux peuplements continus de marronniers puis de tilleuls taillés. Accusés d'être la cause d'accidents mortels, ils ont été récemment abattus.

Un certain nombre d'alignements contribue à maintenir des traits arborés dans les campagnes découvertes littorales de l'ouest où la tendance est à la réaffirmation de leur caractère de plaine. Ainsi sur les voies départementales 44, 76, 272, 356, 971, entre Agon et Bréhal, depuis 1960, les plantations de tilleuls, érables et même épicéas inscrivent des traits et des silhouettes originales.

Enfin, les apports paysagers des autoroutes et des voies express sont inégaux alors que leur aménagement ouvre de larges couloirs dans les paysages bocagers. L'élargissement de la RN.13 à travers le Plain n'avait été accompagné d'aucune plantation et désorganisait le maillage des haies remplacées par des clôtures en fil de fer. Aujourd'hui, des bosquets entourent certains échangeurs et la récente section de Carentan à la Vire est suivie d'alignements d'un côté ou de l'autre. La traversée du Bessin présente des aspects variés : section à trois lignes parallèles de basse strate par conservation de l'encadrement initial et création d'une haie nouvelle, plantation en double rangée, plantation d'arbres à tête en boule autour du cimetière militaire allemand de La Cambe.

Le long de l'autoroute A.13, en Pays d'Auge, entre Dozulé et Pont-L'Evêque, des bandes boisées ont été constituées. Ce système différent des alignements traditionnels mais permis par des réaménagements fonciers plus importants est aussi retenu au long de l'A.84 en construction.

Rôle paysager des infrastructures routières

Les sociétés d'autoroutes, pour qui l'acquisition des emprises foncières n'est qu'une dépense très faible, n'hésitent pas à élargir les abords et d'autre part à y faire des plantations ainsi qu'autour des aires de repos pour le confort des automobilistes.

Elles créent ainsi une forte marque végétale paysagère.

Les Services de l'Équipement et les Conseils Généraux ont au contraire souvent privilégié l'utilisation d'une emprise minimale et la visibilité de l'œuvre réalisée. Cela justifie le remplacement des haies et talus par des clôtures en fil de fer (même si des barrières traditionnelles sont utilisées comme dans la Manche le long de la RN.13 dans le Plain).

Une telle attitude a été moins nette dans le Calvados où les plantations récentes sont nombreuses.

Ces plantations inscrivent toujours de nouvelles lignes, très visibles, dans le paysage.



Ci-contre :
Fig. 39 - Plantations routières
à La Cambe.

Bibliographie

- BRUNET P. Physionomie et signification des haies. *Les Bocages, histoire, écologie, économie*. Rennes, 1977, p. 37 - 41
- BRUNET P. *Déviations de Valognes. Etude paysagère*. Univ. Caen, 1978
- BERGIS P. Les talus boisés du département de la Manche. *Penn ar Bed*, 41, 1965, p. 81 - 88
- BRASSEUR P. Les haies en Normandie : remarques linguistiques et ethnographiques. In *Centre d'Art, Esthétique et Littérature. Le bocage normand dans la littérature et dans l'art*. Publ. Univ. Rouen, Paris, 1980, p. 83 - 92
- Coutumes et Usages locaux du département de la Manche*, St Lô, 1956.
- Département du Calvados, Chambre dép. d'Agriculture. *Coordination, codification des usages locaux à caractère agricole*. Caen, 1936
- DIONNET M.C., Les Autels Saint Bazile, étude d'un paysage. Tech. et Econ. agric. Calvados, 29, 1973, p. 17 - 23
- D.D.A.F. Calvados. *Les haies et les arbres du bocage du Calvados*. Caen, 1997, 16 p.
- D.D.A.F. Orne. Paysage de reconquête. Vergers à poire de Barenton et du Domfrontais. *Agreste*, déc 1993
- D.D.A.F. Orne. Typologie des haies de l'Orne. *Agreste*, juill. 1994
- DUFRESNE G. *Un bocage en transformation : la région de Vassy*. DES. Géogr, Univ. Caen, 1966
- FAUCHON G. *Etude du paysage bocager à Notre-Dame de Cenilly (Manche)*. Mem. Maîtr., Géogr., Univ. Caen, 1978
- GOSSELIN Y. *Projet de réaménagement bocager du canton de Sainte-Mère-Eglise*, Mém. Maîtr. Géogr. Univ. Caen, 1992
- GRANGER D. *Les Cresnays : étude et résultats d'un remembrement récent en pays de bocage*. Mém. Maîtr. Géogr., Univ. Caen, 1984
- JAUNET E. A qui la haie ? *Parlers Trad. Popul. Norm.*, 55, 1982, p. 107 - 111
- MAUPAY Cl. *La haie, patrimoine de l'Orne*. Alençon, 1995
- NEDELEC Y. Un phénomène ignoré, les doubles haies. *Ann. Norm.*, 28, 1978, p. 342 - 344
- NEDELEC Y. *Une enquête sur les doubles haies*. Soc. archéol. et hist. Manche, St Lô, s.d., 8 p.
- NEDELEC Y. Les doubles haies en Basse-Normandie. *Art Basse-Norm.*, 105, 1996, p. 14 - 15
- PELATAN J. Réflexions sur la haie percheronne. Jadis et de nos jours. *Cahiers percherons*, 62, 1980, p. 3-9
- Les premiers pas de la transformation. *L'Acteur rural*, la Carneille (Orne), 1994
- RENAULT D. *Diversité des paysages bocagers par la flore ligneuse*. Mém D.E.A. Géogr. Univ. Caen, 1994.